

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-296

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109077-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-296

Caisse sociale de développement local - Année 2025 - Subvention pour action spécifique : dispositif de la Clinique des TPE - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'organisme :

La Caisse sociale de développement local (CSDL) est une association créée en 1998 qui intervient dans le domaine du micro-crédit solidaire pour financer les projets de création d'entreprises portés par des personnes exclues du crédit bancaire car ne bénéficiant pas des garanties nécessaires. Elle décaisse annuellement environ 1 000 000€ et accompagne plus de 300 entreprises en création.

Dans le cadre du dispositif Entreprendre avec la région Nouvelle-Aquitaine depuis son démarrage en 2018, la CSDL reste aujourd'hui plus que jamais engagée dans l'accompagnement des TPE. A ce titre, elle intervient sur la reprise, le développement et le retournement des entreprises au travers de son action spécifique la **Clinique des toutes petites entreprises (TPE)**.

La clinique des TPE est basée sur le constat qu'il y a de fortes inégalités de traitements dans le traitement des difficultés qu'elles rencontrent avec les petites et moyennes entreprises (PME). En effet, les dirigeants des TPE, par manque de temps et d'information sur les dispositifs d'aide, restent trop souvent seuls face aux difficultés, ce qui peut conduire à la liquidation. Pourtant plus de la moitié de ces situations pourraient être évitées, si les difficultés étaient identifiées et traitées en amont.

Objectifs de la Clinique des TPE

L'association vise au travers de cette action à :

- établir une relation de confiance avec les TPE dans le traitement des difficultés rencontrées,
- diagnostiquer les problèmes, apporter un conseil éclairé, une aide au montage de dossiers, orienter vers les partenaires utiles,
- contribuer, si nécessaire, à renforcer leur structure financière via la mise en place de prêts de restructuration (sur les fonds propres CSDL),
- maintenir et pérenniser l'emploi sur le territoire.

Bilan de l'activité

La Clinique des TPE quant à elle reçoit plus d'une centaine d'entreprises par an, permettant la sauvegarde de 200 emplois, par du conseil, de la médiation, de l'orientation et des prêts le cas échéant.

En 2024, elle a resserré des liens avec l'URSSAF et la Banque de France pour un meilleur suivi partenarial. Elle a organisé un évènement afin de faire connaître ses dispositifs aux entreprises en difficulté.

En parallèle, elle organise des ateliers, notamment sur l'analyse financière pour faire monter en compétences les dirigeants dans la gestion financière de leur entreprise et leur permettre de se créer un réseau.

Perspectives et financement 2025

La CSDL poursuit les actions engagées en 2024. Elle travaille également avec le réseau de l'entrepreneuriat (ECNA), l'URSSAF, la Banque de France, et des organismes bancaires pour détecter les difficultés des TPE le plus en amont possible. La dégradation de la situation économique qui se traduit par une augmentation de l'activité du tribunal de commerce, légitimise cette action de prévention.

En 2025, la CSDL sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention de fonctionnement pour le dispositif de la Clinique des TPE de 50 000€ pour un budget prévisionnel de 256 853€.

Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 47 500€ en 2025, soit une subvention correspondant à 18,50% de son budget.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5217-2 et 1611-4,

VU le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé, adopté par délibération n°2015/0252 du Conseil métropolitain du 29 mai 2015,

VU le Schéma de développement économique métropolitain, adopté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25/11/2021,

VU la demande d'aide formulée par l'organisme n° 2025-00359 du 31 juillet 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que les actions de la CSDL participent au développement du maintien de l'emploi sur le territoire via son programme la Clinique des TPE,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 47 500€ pour l'exercice 2025 à la CSDL pour son action spécifique la Clinique des TPE,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BETES, Madame BONORON, Madame BRET, Monsieur CAZAUX, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GUENDEZ, Monsieur LABARDIN, Madame LACUEY, Madame LE BOULANGER, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PFEIFFER, Monsieur POIGNONEC, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,